



REÇU EN PREFECTURE

le 22/03/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-987-200015055-20210312-DEL182_HUH2

DÉLIBÉRATION N° 2021.00002/2021 du 12 mars 2021

**Constatant la concordance avec le Compte de gestion 2020 du budget annexe
du Trésorier des Iles-sous-le-vent, et approuvant le
Compte administratif 2020 du budget annexe du service hydraulique du Maire**

En sa séance du 12 mars 2021 à 08 heures 30, convoquée le 4 mars 2021 par M. Marcelin LISAN, Maire, sous sa présidence, avec M. Claude CHONG, secrétaire de séance nommé conformément à l'article L.2121-25 du CGCT.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE HUAHINE,

ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint
sous la présidence de Madame TEREMATE Tania, 1^{er} adjoint au Maire,

- Vu** la Loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004, portant statut d'autonomie de la Polynésie Française, ensemble la Loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie Française, modifiées par la Loi n° 2007-1720 du 07 décembre 2007, tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie Française ;
- Vu** les articles 8 et 15 de la Loi n° 71-1028 du 24 décembre 1971, relative à la création et à l'organisation des Communes en Polynésie Française, et le II de l'article 9 de la Loi n° 77-1460 du 29 décembre 1977, modifiant le régime communal en Polynésie Française ;
- Vu** l'Ordonnance n° 2007-1434 du 05 octobre 2007, portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de la Polynésie Française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, modifiée par la Loi n° 2007-1787 du 20 décembre 2007, relative à la simplification du droit ;
- Vu** l'instruction M14 ;
- Vu** la synthèse de la réunion du service public industriel commercial (SPIC) du service hydraulique de la commune de Huahine en date du 03 mars 2021 ;
- Vu** le Compte administratif 2020 du budget annexe du service hydraulique du Maire ;
- Vu** le Compte de gestion 2020 du budget annexe du service hydraulique du Trésorier Payeur des Iles-sous-le-vent ;
- Ouï** la présentation et les explications du Maire ;

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE :**

Article 1^{er} :

Il est constaté la concordance des résultats du Compte de gestion 2020 du budget annexe du service hydraulique du Trésorier des Iles-sous-le-vent avec le Compte administratif 2018 du budget annexe du service hydraulique du Maire.

Article 2 :

Le Compte administratif 2020 du budget annexe du service hydraulique du Maire, qui fait apparaître les résultats suivants (exprimés en francs CFP), est approuvé :

	Section de Fonctionnement	Section d'Investissement	Global
Dépenses	97 008 439	51 829 172	148 837 611
Recettes	96 978 766	3 413 184	100 391 950
Résultats de l'exercice	-29 673	-48 415 988	-48 445 661
Résultats reportés de l'exercice 2019	85 700	91 900 631	91 986 331
Résultats cumulés	56 027	43 484 643	43 540 670

Article 3 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par la Subdivision Administrative des Iles-du-vent et des Iles-sous-le-vent.

Article 4 : Le Maire et le Trésorier Payeur des ISLV sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée et affichée où besoin sera.

EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION

REÇU EN PREFECTURE

le 22/03/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-987-200015055-20210312-DEL IB2_HUH2

Vingt-neuf (29) membres du Conseil Municipal étant en exercice.

26 membres sont présents au moment du vote :

Mme Tania TEMAIANA ÉPSE TEREMATE (1ère adjointe au maire), M. Pitori GIBERT (2ème adjoint au maire), M. Antonio MALATESTTE (4ème Adjoint au Maire), Mme Nicole PAU ÉPSE ROURA (5ème Adjointe au Maire), M. Bruno TAAROAMEA (6ème Adjoint au Maire), Mme Clotilde TEHAAMANA ÉPSE FANAURA (7ème Adjointe au Maire), M. Erick FANIU (8ème Adjoint au Maire), M. Gaston LEMAIRE (Maire délégué de Fare), M. Aremiti TINIRAU (Conseiller municipal de FARE), M. Jacques ROURA-ARUTAHU (Conseiller municipal de Fitii), M. Ronald CHEOU (Maire délégué de Maeva), M. Timiona Ervan TEFAATAUMARAMA (Conseiller municipal de Maeva), Mme Mathilde TINITUA ÉPSE BUARD (Conseillère municipale de Fitii), M. Jean-Marie TEMAURI (Conseiller municipal de Fitii), M. Gaéton MOUSIN (Maire délégué de FITII), M. Moechau COLOMBANI (Conseiller municipal de Fare), M. Claude CHONG (Maire délégué de Haapu), Mme Tehani TIATIA ÉPSE LY (Conseillère municipale de Haapu), M. Gyle TEMEHARO (Conseiller municipal de PAREA), Mme Edna TEHIHIRA ÉPSE ITCHNER (Maire délégué de Faie), Mme Maeva FAATAU ÉPSE CHAN (Conseillère municipale de Maeva), Mme Eugénie TEIVA ÉPSE VEAU (Maire délégué de Tefarerii), M. Eremoana TEPA (Maire délégué de Maroe), Mme Titaua TERIIMANA ÉPSE PUUPUU (Maire délégué de Parea), Mme Tepora RAI ÉPSE TEPOU (Conseillère municipale de Maroe), M. Eugène TUIHANI (Maire délégué de Parea)

2 membres ont donné pouvoir :

Mme Tatiana TAPAO ÉPSE FAAHU (3ème Adjointe au Maire) donne pouvoir à M. Marcelin LISAN, Mme Dorida VAIHO ÉPSE HEITAA (Conseillère municipale de Fare) donne pouvoir à Mme Tania TEMAIANA ÉPSE TEREMATE

0 membre est absent

Indications sur le résultat du vote :

Votants : 27 dont 1 pouvoir

Abstentions : 0

Ne prend pas part au vote : 0

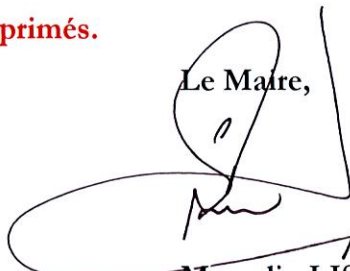
Exprimés : 27

Votes pour : 27

Votes contre : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité des votes exprimés.

Le Maire,


Marcelin LISAN

